#### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 4 mai 2021, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Madame la conseillère : Louise Arpin

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard

Martin Nichols Rosaire Phaneuf Jean Provost

Est absente

Madame la conseillère : Mélanie Simard

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20h08.

#### 2- COVID-19 – SÉANCE TENUE À HUIS CLOS RÉSOLUTION NUMÉRO 110-05-21

Considérant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-74 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officier municipal soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance dont le procès-verbal sera retransmis sur le site internet de la Municipalité;

Considérant qu'un avis à été affiché pour informer la population de la tenue du conseil à huis clos et que pour toutes questions que vous désirez adresser aux élus, vous devez nous le faire parvenir par écrit à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Il est proposé Louise Arpin Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et qu'un enregistrement audio soit mis sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

### 3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 111-05-21

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

31.1 Poursuite des travaux de réhabilitation environnementale au 870 rue Principale – Mandat à JMV Environnement inc.

- 31.2 Contrat d'entretien de la chaudière du système de chauffage pour le plancher radiant au gymnase/Centre Synagri
- 31.3 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 270-21 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 000 000\$ pour la construction d'un garage municipal

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. COVID-19 Séance tenue à huis clos
- 3. Acceptation de l'ordre du jour
- 4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
- 5. Acceptation des comptes
- 6. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
  - Demande de dérogation mineure relative aux propriétés sises aux 713 et 715, rue Principale
     Demande de lotissement Remises jumelées dérogatoires;
  - Demande de dérogation mineure relative à l'ajout d'une entrée charretière sis au 663, rue Gagnon;
  - Adoption du second projet de règlement numéro 268-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de permettre le redéveloppement du lot 3 405 791 en modifiant la zone CH-104 et en ajoutant la zone H-131;
- 7. Période de questions
- 8. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 9. Loisirs Information des représentants du CCL
- 10. Politique de la famille Semaine québécoise des familles 10 au 16 mai 2021 Proclamation
- 11. Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie Proclamation
- 12. Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées Proclamation
- 13. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 269-21 modifiant le règlement numéro 238-18 portant sur la gestion contractuelle
- 14. Demande au ministère des Transports et à Hydro-Québec concernant le projet domiciliaire Le Petit Quartier Appui
- 15. Achat d'un tracteur à gazon avec tondeuse frontale
- 16. Modification de la résolution numéro 48-03-21 concernant l'embauche d'un employé de voirie
- 17. Travaux d'asphaltage sur le rang des Petits-Étangs Mandat à la compagnie Labo Montérégie pour le contrôle de la qualité des matériaux au chantier
- 18. Travaux de construction d'un garage municipal Autorisation d'aller en appel d'offres sur le site électronique d'appel d'offres SEAO
- Règlement régional 05-164 relatif à la protection des boisés Inspecteurs des rives Nomination Approbation
- 20. Demande de dérogation mineure lots 4 683 351, 4 683 352 et 4 683 353, sis aux 713 et 715, rue Principale Remises jumelées Décision suite aux recommandations du CCU
- 21. Demande de dérogation mineure lot 3 405 631, sis au 663, rue Gagnon Deuxième entrée charretière Décision suite aux recommandations du CCU
- 22. Adoption du règlement numéro 266-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autorisé l'usage P-150 voirie, dans la zone A-303
- 23. Adoption du second projet de règlement numéro 268-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de permettre le redéveloppement du lot 3 405 791 en modifiant la zone CH-104 et en ajoutant la zone H-131
- 24. Adoption du second projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 3 885 485 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 25. Embauchage des arbitres de soccer pour la saison estivale 2021
- 26. Embauche d'un journalier pour l'entretien des terrains sportifs
- 27. Réparation des filets protecteurs au terrain des loisirs Mandat à la compagnie Filet Nad's

- 28. Fonds de développement rural Projet de végétalisation du bassin de rétention et de la piste cyclable reliant les rues Louis-Bardy à Lépine
- 29. Fonds de développement rural Projet d'aménagement d'un parc sur la rue Charles-A-Gauttier
- 30. Parc sur la rue Charles-A-Gauttier Déménagement des modules d'exercices existants
- 31. Divers
  - 31.1 Poursuite des travaux de réhabilitation environnementale au 870 rue Principale Mandat à JMV Environnement inc.
  - 31.2 Contrat d'entretien de la chaudière du système de chauffage pour le plancher radiant au gymnase/Centre Synagri
  - 31.3 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 270-21 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 000 000\$ pour la construction d'un garage municipal
- 32. Dépôt de la correspondance
- 33. Levée de l'assemblée

### 4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 RÉSOLUTION NUMÉRO 112-05-21

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Martin Nichols Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021, tel que rédigé.

#### 5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 113-05-21

#### **PAIEMENTS ANTICIPÉS**

00400040	_	O complete Dec O clark Have deather		004.40.6
C2100212	D	Courrier De Saint-Hyacinthe	Offre emploi -employé voirie	331,13 \$
C2100213	D	Entreprises B.J.B. Inc	Rép. lampadaires rue, bur mun.	809,73 \$
C2100213	D	Entreprises B.J.B. Inc	Batterie syst. alarme bur. mun.	1 789,01 \$
C2100214	D	R. Bazinet & Fils Ltée	Essence mars 2021	798,06 \$
C2100215	R	Régie de L`A.I.B.R.	Eau consomm 18/12-29/03/2021	56 262,29 \$
C2100216	D	Emco Québec Credit	Pièces aqueduc	2 054,07 \$
C2100217	D	Rona inc.	Adhésif, clés - Voirie	19,62 \$
C2100217	D	Rona inc.	Matériel rép. bâtiment étangs	128,59 \$
C2100218	I	Coopérative Régionale d'électricité	Éclairage 5e Rang-Avance 2021	65,00 \$
C2100219	R	Association Directeurs mun Québec	Formation comptabilité municipal	448,40 \$
C2100219	R	Association Directeurs mun Québec	Formation-élections mun 2021	258,69 \$
C2100219	R	Association Directeurs mun Québec	Formation TPS-TVQ	143,72 \$
C2100219	R	Association Directeurs mun Québec	La grande Webdiffusion 2021	458,75 \$
C2100219	R	Association Directeurs mun Québec	Formation:P.L.67 et monde muni	86,23 \$
C2100220	R	Eurofins Environex	Analyse eau Boucherie	267,89 \$
C2100220	R	Eurofins Environex	Analyse eau potable	45,99 \$
C2100220	R	Eurofins Environex	Analyse eau potable	199,19 \$
C2100220	R	Eurofins Environex	Analyse eaux usées	286,29 \$
C2100221	D	Energies Sonic inc.	Propane centre Synagri	1 764,23 \$
C2100222	R	Enviro5 inc.	Nettoyage stations pompage	3 436,32 \$
C2100223	R	Transport Philippe Desgranges Inc.	Déneigement routes 5/6	44 092,91 \$
C2100224	R	Équipements Stinson (Québec) inc.	Peinture terrain soccer	1 965,66 \$
C2100225	I	Groupe Maskatel LP	Internet pavillon 02/04-01/05	63,18 \$
C2100226	D	Mec-Indus inc.	Souder porte patinoire, renforc	188,56 \$

C2100227	ı	Thomson Reuters Canada	Loi aménagement-MAJ 50	158,55 \$
C2100228	D	L'Oeil Régional	Offre emploi-employé voirie	341,48 \$
C2100228	D	L'Oeil Régional	Offre d'emploi-employé voirie	341,48 \$
C2100229	R	Mini-Moteurs St-Hyacinthe inc.	Réparation tondeuse	180,43 \$
C2100229	R	Mini-Moteurs St-Hyacinthe inc.	Souffleur feuilles, débroussail.	2 865,10 \$
C2100230	R	Konica Minolta	Copies mars 2021	168,95 \$
C2100231	R	Konica Minolta	Location photocopieur -mai	155,64 \$
C2100232	I	SEAO - Constructo	Appel d'offre-fourn. rétrocaveuse	11,03 \$
C2100233	R	Moove Créateur de Mouvement Senc	Acompte module jeux-Charles-A	8 233,01 \$
C2100234	R	Malo François	Plan projet Halte-Vélo	929,80 \$
C2100235	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques - avril	9 679,43 \$
C2100235	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques - avril	5 877,99 \$
C2100235	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables - avril	7 068,05 \$
C2100235	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Frais gestion vers. 2/2	1 257,00 \$
C2100235	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Quote-part vers. 2/4	6 858,50 \$
C2100236	I	La Capitale Assureur	Assurance collective-avril	3 711,96 \$
L2100025	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS provincial - mars 2021	10 747,31 \$
L2100026	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS Fédéral - mars 2021	3 880,70 \$
L2100027	I	Retraite Québec	RREM élus - mars 2021	617,40 \$
L2100028	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés mars 2021	1 380,00 \$
L2100029	I	Hydro-Québec	Éclairage public mars 2021	1 104,31 \$
L2100030	I	Services De Cartes Desjardins	Timbres, MAJ véhicules municip	701,66 \$
L2100031	I	Bell Mobilité inc.	Cellulaire voirie janvier à mars	435,24 \$

182 668,53 \$

### **SALAIRES VERSÉS EN AVRIL 2021 : 26 529,68 \$**

I : INCOMPRESSIBLE R : RÉSOLUTION D : DÉLÉGATION

### **COMPTES À PAYER**

Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc	Eaux usées - avril 2021	1 462,25 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc	Eau potable - avril 2021	391,38 \$
Fonds D'information sur Le Territoire	Mutation mars 2021	45,00 \$
Entreprises SRM Leblanc Inc.	Engrais gazon - loisirs	287,44 \$
Clôtures Distinction	Travaux parc Halte-Vélo	643,86 \$
Mini-Moteurs St-Hyacinthe inc.	2 tondeuses, réparation souffleur	3 410,38 \$
M. Tapis-Net	Nettoyer tapis bureau municipal	795,92 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Arracher poteaux-Halte-Vélo	172,46 \$
Postes Canada	Distribution journal avril	249,89 \$
Impressions KLM	Journal municipal - avril	1 569,41 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Hon. Ing.– Rang Petits-Étangs	2 098,18 \$
Buropro Citation	Fournitures de bureau	70,66 \$
Buropro Citation	Fournitures de bureau, piles	50,56 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Cour régionale 01/01 au 31/03	1 488,87 \$
Technologies Bionest Inc.	Ent.UV-1432 Sa-Nord,1240 S-Sud	582,36 \$
Hydro-Québec	Deck Hochey 13/02-16/04	80,42 \$
Hydro-Québec	Loisirs 13/02 - 16/04/2021	211,04 \$
Hydro-Québec	Pavillons Loisirs- 13/02-16/04	1 251,12 \$
Hydro-Québec	Rue Lépine 13/02-16/04	29,03 \$
Patrick Archambault Transport inc.	Top Sol Bureau municipal	68,99 \$

Entreprises Myrroy Inc.	Balayage des rues	1 414,19 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Rép. chauffage-station Michon	95,43 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Rép. lumière guichet-local caisse	143,15 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Kit thermostat -Gymnase	212,59 \$
Hydro-Québec	Centre Synagri 21/03-20/04	1 433,57 \$
Hydro-Québec	Piste cyclable-17/02-20/04	11,59 \$
Hydro-Québec	Halte-vélo, racc.+30/3-19/04	456,38 \$
Hydro-Québec	Garage 16/02-19/04/2021	599,55 \$
Hydro-Québec	Piste cyclable-16/02-19/04	71,12 \$
Rona inc.	Mat voirie, toilettes baseball	137,03 \$
Campea - 9296-2133 Québec inc.	Bas, chandails, shorts soccer	202,62 \$
Télébec	Télécopieur du 10/04-09/05	177,58 \$
Hydro-Québec	Terrain soccer 25/03-23/04	14,32 \$
Imprimerie Maska inc.	Enveloppes & papier en-tête	293,19 \$
Laferté et Letendre Inc.	Matériaux voirie et baseball	123,21 \$
Productions royal Pyrotechnie inc.	Feu d'artifice - vers. 1/2	2 611,69 \$
Productions royal Pyrotechnie inc.	Feu d'artifice - vers. 2/2	2 611,69 \$
Dominique Gingras	Relevés topo. garage municipal	1 724,63 \$
Les Fournitures Électriques Maskoutaines	Lampadaires pour rues	2 012,03 \$
Leprohon	Contrat ent. clim. Gym vers.1/2	671,45 \$
Patrick Archambault Transport inc.	Terre pour planter 3 arbres	45,99 \$
Sel Warwick inc.	Sel à glace	5 010,19 \$
Therrien Couture Joli-Coeur Sencrl	Hon. dossier général	592,12 \$
Therrien Couture Joli-Coeur Sencrl	Hon.AO const. garage municipal	3 052,02 \$
Therrien Couture Joli-Coeur Sencrl	Hon. AO-achat rétrocaveuse	2 840,46 \$
M.R.C. des Maskoutains	MAJ rôle évaluation	10 913,45 \$
Produits Beta Petrochemie	Produits ménagers	58,88 \$
Hydro-Québec	Éclairage public- avril 2021	1 082,66 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence avril 2021	428,94 \$
Agence des Douanes et du Revenu	Pénalité production T4 papier	251,58 \$
Rocheleau Karine	Dépl. caisse et cartouche encre	73,40 \$
Eurofins Environex	Analyse eaux usées	206,39 \$
Eurofins Environex	Analyse eau potable	199,19 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Sacs poussière marbre-baseball	104,34 \$
Courrier de Saint-Hyacinthe	Offre emploi-employé voirie	331,13 \$
La Capitale Assureur	Assurance collective-mai	3 756,13 \$
Laferté et Letendre Inc.	Matériaux toilettes baseball	75,42 \$
	-	58 998,52 \$
	=	30 330,32 ¥
MONTANTS ENCAISSÉS EN AVRIL 2021		
Taxes et droits de mutations		55 869,68 \$
Permis émis		1 335,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir		373,10 \$
Entente CSSH - utilisation locaux GCC		19 123,52 \$
Contribution CSSH - Gymnase		12 793,00 \$
TOTAL - DÉPÔTS		89 494,30 \$

270,42 \$

<u>Dépôts directs</u> Intérêts banque

Loyer Caisse populaire- avril 2021	365,25 \$
Loyer Caisse populaire- mai 2021	365,25 \$
Ville de Saint-Hyacinthe - remb. Cour régionale -01/01 au 31/03/2021	3 535,00 \$
RIAM - Remboursement TPS/TVQ de février 2021	1 686,12 \$
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	6 222,04 \$
GRAND TOTAL	95 716,34 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en avril 2021 pour un montant total de 182 668,53 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en avril 2021, au montant total de 26 529,68 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mai 2021, au montant total de 58 998,52 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'avril 2021, au montant de 95 716,34\$.

#### 6- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES DOSSIERS SUIVANTS :

Conformément aux avis publics du 16 avril 2021, les informations sont données relativement aux trois dossiers suivants :

- Demande de dérogation mineure relative aux propriétés sises aux 713 et 715, rue Principale –
   Demande de lotissement Remises jumelées dérogatoires;
- Demande de dérogation mineure relative à l'ajout d'une entrée charretière sis au 663 rue Gagnon;
- Adoption du second projet de règlement numéro 268-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de permettre le redéveloppement du lot 3 405 791 en modifiant la zone CH-104 et en ajoutant la zone H-131;

#### 7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné que le conseil doit se siéger en huis clos, un communiqué a été envoyé sur les réseaux sociaux pour offrir la possibilité aux citoyens d'envoyer leur question à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitelapresentation.qc.ca.

#### 8- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'avril 2021.

- Collecte des gros rebuts : 5 mai 2021;
- -Bilan 2020.

#### 9- LOISIRS - INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard étant absente, c'est Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf qui informe les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Il n'y a eu aucune rencontre.

### 10- POLITIQUE DE LA FAMILLE – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 10 AU 16 MAI 2021 – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 114-05-21

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

Considérant que le contexte actuel de la pandémie liée à la COVID-19 démontre encore plus le rôle et l'importance du rôle que la famille joue dans notre société;

Considérant que la Municipalité de La Présentation s'est dotée d'une Politique de la Famille ;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 10 au 16 mai 2021 sous le thème *Être là pour les familles*;

Considérant que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante:

Il est proposé par Louise Arpin Appuyée par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

De proclamer la semaine du 10 au 16 mai 2021 Semaine québécoise des familles, sous le thème Être là pour les familles; et

D'inviter l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaitre l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie; et

De reconnaitre que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

## 11- JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET LA BIPHOBIE – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 115-05-21

Considérant que la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie 2021 se tiendra le 17 mai 2021;

Considérant que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyée par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

De proclamer le 17 mai 2021 Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

## 12- JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 116-05-21

Considérant que la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

Considérant que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

Considérant qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

Considérant que la Municipalité de La Présentation veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyée par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

De proclamer la journée du 15 juin 2021 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la Municipalité de La Présentation; et

D'inviter toute la population à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

### 13- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 269-21 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est par les présentes donné par Martin Nichols, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement numéro 269-21 modifiant le Règlement numéro 238-18 portant sur la gestion contractuelle*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 269-21 modifiant le Règlement numéro 238-18 portant sur la gestion contractuelle est déposé. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

### 14- DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET À HYDRO-QUÉBEC CONCERNANT LE PROJET DOMICILIAIRE « LE PETIT QUARTIER » – APPUI RÉSOLUTION NUMÉRO 117-05-21

Considérant que la Municipalité est saisie d'une demande pour la construction de 16 résidences jumelées ainsi que l'ouverture de deux nouvelles rues privées;

Considérant que le projet se fera sur un terrain qui anciennement exploitait un commerce de restauration dénommée « Salle de réception chez Jacques »;

Considérant que la Municipalité est favorable au projet;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

D'appuyer les démarches faites par le promoteur Bazinet inc. pour l'ouverture de deux nouvelles rues privées ainsi que la construction de 16 résidences jumelées ayant accès par la Route 137 sur le territoire de la Municipalité de La Présentation.

### 15- ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON AVEC TONDEUSE FRONTALE RÉSOLUTION NUMÉRO 118-05-21

Considérant que les membres du conseil ont décidé, lors de l'adoption du budget 2021 de la Municipalité, de renouveler le tracteur à gazon étant donné l'usure de celui-ci;

Considérant l'adoption du règlement de gestion contractuelle;

Considérant que le responsable des travaux publics, Yves Bérard, a demandé une soumission à « Les Équipements Laguë Ltée » pour la fourniture d'un tracteur à gazon, modèle 1585, année 2021 avec tondeuse frontale de 72 pouces, lame à déneigement des trottoirs de 60 pouces;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'acquisition d'un tracteur à gazon de marque John Deere, année 2021, modèle 1585, 37,4 HP, équipés d'une tondeuse frontale de 72 pouces, d'une lame de déneigement pour les trottoirs de 60 pouces, au coût de 53 500\$, taxes en sus.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document pour donner application à la décision du Conseil.

## 16- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 48-03-21 CONCERNANT L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE RÉSOLUTION NUMÉRO 119-05-21

Considérant la résolution numéro 48-03-21 adoptée le 9 mars 2021 concernant l'autorisation d'afficher un avis pour l'embauche d'un employé de voirie;

Considérant les candidatures reçues et les entrevues faites par le comité du personnel, le Président, Rosaire Phaneuf, le maire, Monsieur Claude Roger et la conseillère Madame Louise Arpin ainsi que la directrice générale Josiane Marchand et le Responsable des travaux publics, Monsieur Yves Bérard;

Considérant qu'après discussion, les élus ont décidé d'embaucher du personnel surnuméraire au lieu d'embaucher une personne à temps complet;

Considérant que la Municipalité souhaite se doter d'une banque de nom de candidat qui souhaite travailler pour la Municipalité à temps partiel et sur appel;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale Josiane Marchand et le responsable des travaux publics Yves Bérard à gérer la banque de noms des personnes voulant travailler à la voirie en temps que personnel surnuméraire, pour la Municipalité.

D'autoriser les conditions salariales tel que présentées dans l'entente préparée par la Municipalité.

### 17- TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE RANG DES PETITS-ÉTANGS – MANDAT À LABO MONTÉRÉGIE POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX AU CHANTIER RÉSOLUTION NUMÉRO 120-05-21

Considérant la résolution numéro 83-04-21 concernant l'adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions pour le projet d'asphaltage du rang des Petits-Étangs;

Considérant qu'il y a lieu, de faire effectuer des contrôles de qualité des matériaux durant le chantier pour s'assurer de la conformité des exigences inscrite au devis;

Considérant les soumissions reçues suite à l'appel d'offres sur invitation;

Il est proposé par Martin Nichols Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

De mandater Laboratoire de la Montérégie pour effectuer le contrôle de qualité et des matériaux sur le chantier de l'asphaltage du rang des Petits-Étangs, au coût de 12 647,25\$, taxes incluses.

De payer la facture une fois que les travaux auront été faits.

### 18- TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR LE SITE ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES SEAO RÉSOLUTION NUMÉRO 121-05-21

Considérant les résolutions numéros 66-03-21 et 67-03-21, adoptées le 23 mars 2021 mandatant les services professionnels d'architectes et d'ingénieurs pour la construction d'un garage municipal;

Considérant que nous souhaitons aller en appel d'offres au courant du mois de mai;

Considérant que pour le moment, il reste encore quelques petites informations à valider dans le devis pour la construction du garage municipal;

Considérant la Politique de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le comité d'infrastructure à valider le devis une fois qu'il sera terminé;

D'autoriser la directrice générale à publier les documents d'appel d'offres sur le site électronique SEAO et dans le journal régional pour la construction d'un garage municipal.

### 19- RÈGLEMENT RÉGIONAL 05-164 RELATIF À LA PROTECTION DES BOISÉS – INSPECTEURS DES RIVES – NOMINATION – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 122-05-21

Considérant que le Conseil de la MRC des Maskoutains, lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2021, a proposé et autorisé la signature d'une entente intitulée *Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole – 2021-2026, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 21-03-77;* 

Considérant que le conseil de la Municipalité de La Présentation, lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2021, a adhéré et autorisé la signature de l'entente précitée, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 81-04-21;

Considérant que cette entente pour la fourniture de services offre les services d'un inspecteur à temps plein et un conseiller à mi-temps et que le service aura les mêmes responsabilités, à l'exception de l'émission des certificats d'autorisation;

Considérant que, de ce fait, l'inspecteur de la MRC des Maskoutains appliquera les dispositions réglementaires de chaque municipalité concernant les mesures relatives aux bandes riveraines contenues à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (RLRQ, c. Q-2, r.35), pour les mêmes municipalités désignées en Partie 12, et pour le même territoire visé, soit uniquement la zone agricole;

Considérant le règlement intitulé « Règlement n° 06-81 intitulé Règlement remplaçant le règlement d'urbanisme 06-74 » de la municipalité, adopté le 4 octobre 2006;

Considérant que le deuxième alinéa de l'article 147 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, c. C-25.1) prévoit que la municipalité doit donner une autorisation écrite afin de délivrer un constat en matière duquel elle est poursuivante;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

De nommer l'inspecteur des rives de la MRC des Maskoutains pour appliquer les dispositions contenues au Règlement numéro 06-81 remplaçant le règlement d'urbanisme 06-74 de la municipalité et l'autoriser à émettre des constats d'infraction; et

De transmettre la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

# 20- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOTS 4 683 351, 4 683 352 ET 4 683 353, SISES AUX 713 ET 715, RUE PRINCIPALE – REMISES JUMELÉES – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 123-05-21

Considérant qu'une demande de dérogation mineure en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal, concernant les remises jumelées existantes au 713-715, rue Principale;

Considérant que le demandeur souhaite lotir l'immeuble sis au 713-715, rue Principale de façon à créer deux propriétés unifamiliales jumelées;

Considérant que les remises existantes, construites dans un contexte de bâtiment bifamilial seront dérogatoires lors de la création de 2 lots distincts visant à transformer le bâtiment bifamilial existant en deux résidences unifamiliales jumelées;

Considérant que l'article 14.2.3 du règlement d'urbanisme numéro 06-81 prescrit une marge de recul latérale minimale de 1 mètre pour tout bâtiment accessoire;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant que la dérogation ne portera pas préjudice à la jouissance des droits de propriété des résidences voisines;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 avril 2021:

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de dérogation mineure permettant 2 remises, de 4,7 mètres carrés chacune, sans marge de recul latérale, soit jumelé par un mur mitoyen pour les propriétés sises aux 713 et 715, rue Principale, lots 4 683 351, 4 683 352 et 4 683 353.

## 21- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 3 405 631, SIS AU 663, RUE GAGNON - DEUXIÈME ENTRÉE CHARRETIÈRE – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 124-05-21

Considérant qu'une demande de dérogation mineure en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal, concernant l'aménagement d'une deuxième entrée charretière;

Considérant que l'article 20.7 du règlement d'urbanisme numéro 06-81 précise qu'une seule entrée charretière est autorisée par propriété dans les zones résidentielles ;

Considérant que le bâtiment principal est une résidence bifamiliale, donc 2 logements;

Considérant que le propriétaire a construit un garage détaché conformément à la règlementation municipale;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant que la dérogation ne portera pas préjudice à la jouissance des droits de propriété des résidences voisines;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 avril 2021;

Il est proposé par Martin Nichols Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de dérogation mineure autorisant l'aménagement d'une deuxième entrée charretière pour la propriété sise au 663, rue Gagnon, lot 3 405 631.

## 22- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 266-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISÉ L'USAGE P-150 VOIRIE, DANS LA ZONE A-303 RÉSOLUTION NUMÉRO 125-05-21

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que la Municipalité souhaite utiliser le site de traitement des eaux usées pour l'entreposage d'équipement municipal ;

Attendu que le premier et le second projet de règlement sont disponibles sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une consultation publique écrite entre le 19 mars et le 2 avril 2021 ;

Attendu qu'aucun commentaire et avis écrit sur le premier projet n'a été déposé au bureau municipal ;

Attendu que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum suite à la publication d'un avis à cet effet, le 21 avril 2021 conformément à la loi ;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité D'adopter le règlement numéro 266-21 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 d'autorisés l'usage P-150 voirie, dans la zone A-303 et qu'il soit décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le tableau A, intitulé Grille de spécifications, faisant l'objet de l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est modifié par l'ajout de la classe d'usage P-150 *Voirie* dans la zone A-303 tel qu'illustrée en rouge dans l'extrait du tableau suivant :

		USAGES			
		CLASSE		SOUS-CLASSE	A 202
GROUPE	A 40.0			SOUS-CLASSE	A-303
3	A - 10 0	Culture	A - 2 10	Établissement élevage	
AGRICOLE (A)	A-200	Élevage	A-220	Animaux domestiques	
Ä	A-300	Com. agricole et	A - 3 10	Com. agricole	
<u> </u>	A-300	agro-alimentaire	A-320	Com. agro-alimentaire	
GR	A-400	Agro-touristique			
⋖	A-500	i		n, droits acquis CPTAQ)	[3]
	C-100	Serv. professionnels,	C - 110 C - 12 0	Bureau d'affaires Serv. professionnels	_
	C-100	personnels	C-120	Serv. personnels	-
			C-210	Détail en général	-
	C-200	Vente au détail	C-220	M arché aux puces	
	C-300	Entretien, réparati	on de bie		
	C-400	Com. de gros, entr			
			C-510	Poste d'essence	
	C-500	Serv. reliés aux véhicules	C-520	Entretien, réparations	
		venicules	C-530 C-540	Vente de véhicules Terrain stationnement	-
			C-610	Établis. hôtelier	1
_			C-620	Gîte touristique	
ပ		Hébergement et	C-630	Restauration	
COMMERCE (C)	C-600	restauration	C-640	Cantine	
Ä			C-650	Établis, alcoolisées	
Σ			C-660	Bar érotique	_
Ö		Caractère 700 culturel, social,	C-710 C-720	Établissement culturel Récré, intérieure	-
Ŭ	C-700		C-730	Récré. ext. extensive	
		récréatif	C-740	Récré. ext. intensive	
	C-800	Tour transmission			
			C-901	Atelier d'artisanat	
			C-902	Bureau de poste	
			C-903	Serv. à la ferme	
		Complémentaire à	C-904	Serv. d'hébergement	
	C-900	l'habitation	C-905 C-906	Serv. personnels Serv. professionnels	
		Entreposage commercial	C-907	Entretien, réparation	
			C-908	Animaux domestiques	
			C-909	Services à la Construction	
			C-1001	Camion Lourd	
	C-1000		C-1002	M achinerie forestière	
		complémentaire à un usage agricol	C-1003	Machinerie d'excavation	
	H-100		H- 110	M achinerie de déneigement Isolée	[3, 8]
		Unifamiliale	H-12 0	Jumelée	[0,0]
			H-130	En rangée	
Î	H-200	Bifamiliale	H-210	Isolée	
_	H-200	Biraillitale	H-220	Jumelée	
ō	H-300	Trifamiliale	H-310	Isolée	
ΑT			H-320	Jumelée	
늞	H-400	M ultifamiliale	H-410 H-510	isolée Retraités, jeunes, religieux	_
HABITATION (H)	H-500	Communautaire	H-510	Centre d'accueil	-
_	H-600	M aison mobile	020		[4, 8]
	H-700	Logement complém	entaire à	un usage agricole	
	I-100	Indus. Générale	I-110	Artisanale	
			I-120	Incidence faible	
	1-200	Agro-alimentaire	I-210	Incidence faible	
€	I-300 I-400	Extraction	1 1 440	ID farm faction	[11]
ш			I-410 I-420	Récupération Entreposage	[5] [5]
Ë			1-420	Traitement	[3]
ñ		Gestion des	1-440	Valorisation	[5]
INDUSTRIE (I)		matières résiduelles	I-450	Boues, fumiers, lisiers	
		residuelles	I-460	Élimination	
			1-470	Dépôt matériaux secs	
			I-480	Récup. véhicules	+
			P-110	Adm. publique Éducation	1
. K	P-100	Serv. publics	P-120 P-130	Sécurité publique	-
PUBLIC, INST., OMMUNAUTAIR (P)	' - '''	Co. v. publics	P-130	Traitement des eaux	
. A (F)			P-150	Voirie	
<u> </u>	P-200	Lieux de culte			
COMMUNAUTAIRE (P)	P-300	Communautaire			
2 O	P-400	Loisirs et sports			
	P-500	Parc, espace vert			

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigu	ueur conformément à la loi.
Claude Roger, Maire	Josiane Marchand,  Directrice générale et secrétaire-trésorière

23- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 268-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE PERMETTRE LE REDÉVELOPPEMENT DU LOT 3 405 791 EN MODIFIANT LA ZONE CH-104 ET EN AJOUTANT LA ZONE H-131 RÉSOLUTION NUMÉRO 126-05-21

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu qu'une demande de modification au règlement d'urbanisme a été déposée afin d'autoriser un projet incluant l'implantation de plusieurs résidence unifamiliale et bi familiale jumelée sur le lot 3 405 791 ;

Attendu que suite à la démolition de la Salle chez Jacques, le terrain de 4 985,2 mètres carrés doit faire l'objet d'un redéveloppement ;

Attendu que la demande est accompagnée d'un plan projet de lotissement préparé par Monsieur Dominique Gingras, arpenteur-géomètre ;

Attendu que le Conseil souhaite spécifier le type de clôture permis pour l'exploitation d'un chenil ;

Attendu que le premier et le second projet de règlement sont disponibles sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une consultation publique écrite entre le 16 avril et le 4 mai 2021;

Attendu qu'aucun commentaire et avis écrit sur le premier projet n'a été déposé au bureau municipal ;

Attendu que l'article 5 du présent règlement a été modifié ;

Il est proposé par Martin Nichols Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 268-21 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de permettre le redéveloppement du lot 3 405 791 en modifiant la zone CH-104 et en ajoutant la zone H-131 et afin de modifier les normes de clôture spécifiquement dans le cadre d'un chenil »

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

24- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE LOT 3 885 485 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) RÉSOLUTION NUMÉRO 127-05-21

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction et de modification d'un immeuble en bonne et due forme a été déposée à la Municipalité de La Présentation et que tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation ont été joints à cette dernière;

Considérant que le projet particulier consiste en la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme liés aux projets d'insertion résidentielle en milieu agricole;

Considérant que le projet de construction résidentielle sera réputé inexistant aux fins de l'application des distances séparatrices relatives aux odeurs, et ce, même si l'exploitation agricole est construite ultérieurement à la résidence;

Considérant que le projet n'a pas pour effet d'enclaver une terre agricole puisque le lot concerné est adossé à la rivière Salvail;

Considérant que le fait d'autoriser le projet n'entraînera pas de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles à proximité;

Considérant que l'habitation ne pourra en aucun cas être jumelée ou transformée en un «immeuble protégé», tel que défini au règlement d'urbanisme;

Considérant que cette insertion résidentielle n'entraîne pas la création ou l'extension d'une aire d'affectation agricole mixte résidentielle A2 ou d'une aire d'affectation agricole mixte résidentielle et commerciale A3, telle qu'identifiée au SAR de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le lot 3 882 485 était subdivisé et vacant au 29 mars 2010, soit la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 09-289 modifiant le SAR de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans l'affectation agricole dynamique A1;

Considérant que le lot 3 882 485 ne se situe pas sur des sols organiques, tel que défini au règlement d'urbanisme #06-81;

Considérant que le lot 3 882 485 est adjacent au rang Salvail Sud, existant au 29 mars 2010;

Considérant que le lot 3 882 485 ne se situe pas en bordure d'une route sous la juridiction du ministère des Transports;

Considérant que le lot 3 882 485 est desservi par le service d'aqueduc municipal depuis août 1978 (Règlement 290);

Considérant que le lot 3 882 485 était conforme au règlement de lotissement en vigueur lors de sa création;

Considérant que le lot se situe dans une bande riveraine et qu'il dispose d'un droit acquis par rapport à sa profondeur;

Considérant qu'aucun morcellement de lot n'a été effectué dans le but de créer un ou plusieurs lots supplémentaires;

Considérant que le projet ne se situe pas à l'intérieur d'une zone présentant un risque pour la sécurité publique;

Considérant que le bâtiment principal et ses bâtiments accessoires seront implantés de manière à respecter les dispositions du règlement d'urbanisme relatives à la protection des rives et du littoral;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 février 2021;

Considérant qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*:

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation écrite, entre le 16 et le 30 avril 2021 afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant que la Municipalité a pris en considération les commentaires et inquiétudes des personnes intéressées lors de ladite assemblée publique de consultation;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte, lors de la séance du 4 mai 2021, un second projet de résolution approuvant la demande pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 882 485;

Que ce second projet de résolution soit soumis au processus de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque ladite résolution est susceptible d'approbation référendaire.

### 25- EMBAUCHAGE DES ARBITRES DE SOCCER POUR LA SAISON ESTIVALE 2021 RÉSOLUTION NUMÉRO 128-05-21

Considérant qu'il y a encore de l'incertitude concernant le début de la saison de soccer dû à la pandémie, mais, que nous devons quand même nous préparer au cas où nous aurions une date de début;

Considérant que nous devons faire l'embauche des arbitres pour la saison estivale 2021;

Considérant les recommandations faites par la coordonnatrice des loisirs, Marie-Soleil Gaudreau;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche des arbitres suivants pour la saison de soccer 2021:

#### Arbitres:

Juliette Cusson Camille Bernard

De fixer la rémunération pour les postes d'arbitres selon le barème suivant :

Officiels – pa	ar partie :	<u>Juges de lignes</u>	<u>– par partie</u>
U6-U8	18,50\$	-	
U10	20,50\$	-	
U12-U14	22,50\$	U12-14	16,50\$

### 26- EMBAUCHE D'UN JOURNALIER POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS RÉSOLUTION NUMÉRO 129-05-21

Considérant que depuis plusieurs années, un étudiant saisonnier est embauché durant la période estivale;

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher cet étudiant pour s'occuper des locations de terrain de baseball les fins de semaine et le lignage des terrains sportifs;

Considérant que la Municipalité a obtenu une subvention salariale pour l'embauche d'un étudiant;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

De vérifier avec nos étudiants déjà à l'emploi par la Municipalité si l'offre peut les intéresser pour cet été ou d'entamer les procédures d'appel de candidatures pour le poste de journalier étudiant et à faire la sélection des candidats pour les entrevues;

D'autoriser la directrice générale à faire l'embauche d'un l'étudiant pour la période estivale.

## 27- RÉPARATION DES FILETS PROTECTEURS AU TERRAIN DES LOISIRS – MANDAT À LA COMPAGNIE FILET NAD'S RÉSOLUTION NUMÉRO 130-05-21

Considérant qu'il y a lieu de réparer des filets de protection sur le terrain des loisirs;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer un filet protection au champ centre du terrain de baseball;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Filets Nad's;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Filets Nad's pour la réparation des filets de protection au montant de 680\$, plus les taxes;

De mandater également la compagnie les Filets Nad's pour le remplacement d'un filet de protection au champ centre sur le terrain de baseball au coût de 1 970\$, plus les taxes;

De payer les factures une fois les travaux faits.

## 28- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL - PROJET DE VÉGÉTALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION ET DE LA PISTE CYCLABLE RELIANT LES RUES LOUIS-BARDY À LÉPINE RÉSOLUTION NUMÉRO 131-05-21

Considérant la résolution numéro 33-02-21 concernant l'engagement de la Municipalité lors de la demande d'aide financière au Fonds de développement rural;

Considérant que le projet a été retenu au Fonds de développement rural, et que la Municipalité recevra un montant de 17 320\$;

Considérant que le projet consiste à aménager le bassin de rétention d'eau ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable situé à proximité d'une nouvelle rue dans la Municipalité;

Considérant qu'il est souhaitable de débuter les projets si on veut respecter l'échéancier pour l'obtention de la subvention;

Il est proposé par Martin Nichols Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les dépenses pour le projet de végétalisation du bassin de rétention et de la piste cyclable reliant les rues Louis-Bardy à Lépine au montant de 27 600\$;

D'autoriser le paiement des factures reliées à ses projets.

### 29- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC SUR LA RUE CHARLES-A-GAUTTIER RÉSOLUTION NUMÉRO 132-05-21

Considérant la résolution numéro 172-08-20 concernant l'engagement de la Municipalité lors de la demande d'aide financière au Fonds de développement rural;

Considérant que le projet a été retenu au Fonds de développement rural, et que la Municipalité recevra un montant de 18 000\$;

Considérant que le projet consiste à aménager un petit parc pour les 18 mois à 12 ans dans un quartier résidentiel ou plusieurs familles y résident;

Considérant qu'il est souhaitable de débuter le projet si on veut respecter l'échéancier pour l'obtention de la subvention;

Il est proposé par Louise Arpin Appuyé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les dépenses pour le projet d'aménagement d'un parc pour les 18 mois à 12 ans au montant de 30 000\$;

D'autoriser le paiement des factures reliées à ce projet.

## 30- PARC SUR LA RUE CHARLES-A-GAUTTIER – DÉMÉNAGEMENT DES MODULES D'EXERCICES EXISTANTS RÉSOLUTION NUMÉRO 133-05-21

Considérant que deux terrains résidentiels seront lotis à l'endroit où se situent les modules d'exercices;

Considérant qu'il y a lieu de déménager les modules d'exercices;

Considérant la soumission reçue pour le déménagement des modules d'exercices de la compagnie Playtec;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité De mandater la compagnie Playtec pour le déménagement des modules d'exercices au coût de 1 895\$, plus les taxes:

Que ces modules d'exercices seront aménagés dans le nouveau parc sur la rue Charles-A-Gauttier;

De payer la facture une fois les travaux terminés.

#### 31- DIVERS

## 31.1 POURSUITE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE AU 870 RUE PRINCIPALE – MANDAT À JMV ENVIRONNEMENT INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 134-05-21

Considérant qu'à la suite des travaux qui ont été réalisés en 2019 et 2020, un amoncellement de terre incluant des détritus doit être disposé dans un site d'enfouissement autorisé;

Considérant que la Municipalité souhaite se départir de cet amoncellement de terre;

Considérant la soumission verbale reçue de JMV Environnement inc.;

Considérant notre règlement numéro 238-18 portant sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Louise Arpin Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à la compagnie JMV Environnement inc. pour transporter le tas de terre dans un site d'enfouissement autorisé pour terminer les travaux de réhabilitation environnementale au 870 rue Principale, au coût estimé de 35 000\$;

De faire approuver les factures au conseil avant le paiement.

## 31.2 CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CHAUDIÈRE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE POUR LE PLANCHER RADIANT AU GYMNASE/CENTRE SYNAGRI RÉSOLUTION NUMÉRO 135-05-21

Considérant qu'il est recommandé de faire vérifier annuellement, la chaudière de notre système de chauffage pour le plancher radiant au Centre Synagri;

Considérant la soumission reçue de Pouliot Plomberie mécanique inc.;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Pouliot Plomberie mécanique inc. pour effectuer la maintenance de la chaudière recommandée par le fabricant, selon les modalités inscrites à la soumission, au coût de 498,97\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les vérifications auront été faites.

### 31.3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 270-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 000 000\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

Avis de motion est par les présentes donnée par Louise Arpin, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 270-21 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 000 000 \$ pour la construction d'un garage municipal* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 270-21 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 000 000 \$ pour la construction d'un garage municipal* est déposé et une copie est jointe en annexe au présent avis.

#### 32- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC - Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 10 février 2021

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 23 mars 2021

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance extraordinaire du Conseil du 6 avril 2021

MRC - Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 14 avril 2021

MRC – Résolution numéro 21-04-142 – Municipalités de Saint-Liboire, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Dominique et de Saint-Pie – Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Modification de l'orientation 10 en matière d'aménagement du territoire - Appui

MRC – Résolution numéro 21-04-143 – Sûreté du Québec – Priorités d'actions locales 2021-2022 – Prendre acte

MRC – Résolution numéro 21-04-144 – Fonds de développement rural – Projets Printemps 2021 – 1<sup>re</sup> vague – Approbation

MRC – Résolution numéro 21-04-146 – Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes aînées – Proclamation

MRC – Résolution numéro – 21-04-147 – Politique de la famille – Semaine québécoise de la famille – Proclamation

MRC – Résolution numéro 21-04-148 – Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et biphobie – Proclamation et levée de drapeau

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 avril 2021

RIAM – Résolution numéro 21-033 – Règlement numéro 139 établissant à l'égard des municipalités membres la tarification et les modalités de paiement pour les bacs livres dans le cadre de l'appel d'offres APO 2021 01 BAC

MMQ - Votre part de la ristourne 2020 de la MMQ

#### 33- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 136-05-21

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h57.

Claude Roger Maire	Josiane Marchand  Directrice générale et secrétaire-trésorière
ivialie	Directifice generale et secretaire-tresoriere